

Pour une

# ARCHITECTURE durable

## Transformer nos pratiques aujourd'hui pour construire le monde de demain

### **NOUS** ARCHITECTES ET REPRÉSENTANTS DE LA PROFESSION ARCHITECTURALE,

nous nous engageons à faire de l'architecture un levier économique au service des habitants et de la planète en respectant les lignes directrices suivantes :

- **Prioriser la réhabilitation du bâti existant de manière vertueuse plutôt que de construire des bâtiments neufs :** transformer l'usage des bâtiments, mobiliser les bureaux vides et réaliser des études de ressources pour tous les projets en vue de réutiliser les matériaux avant tout travail de réhabilitation. Réhabiliter les bâtiments, c'est réduire la production de déchets. Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas.
- **Décarboner la construction en développant de nouvelles filières de matériaux.** Passer de matériaux intensifs en carbone et en énergie à des matériaux neutres en carbone et renouvelables. Développer les écomatériaux (biosourcés, géosourcés et réemployés). Mettre en place une architecture en circuits courts en développant localement les filières de productions de matériaux de construction s'appuyant sur les ressources des territoires.
- **Prioriser une utilisation responsable du foncier et prévenir l'étalement urbain.** Favoriser un développement territorial plus équilibré. Limiter les conditions d'ouverture à l'urbanisation des terres non bâties dans les documents d'urbanisme, en incitant les villes à n'ouvrir aucune nouvelle zone sans avoir démontré l'impossibilité de rénover/densifier l'existant.

Solliciter une expertise pluridisciplinaire impliquant des concepteurs (architectes, paysagistes) lors de l'élaboration et de la révision des documents d'urbanisme pour s'assurer qu'ils sont adaptés aux meilleures pratiques de gestion foncière et pour garantir la qualité architecturale, urbaine et environnementale des projets.

- **Renforcer la résilience et adapter nos villes et territoires aux phénomènes extrêmes** qui deviennent la nouvelle normalité. Concevoir des bâtiments qui répondent aux nouvelles contraintes climatiques et prendre en compte la question du risque pour proposer des solutions d'adaptation. Arrêter l'urbanisation dans les zones soumises à des risques majeurs (érosions côtières, inondations, glissements de terrain, incendies, etc.).
- **Protéger et promouvoir la biodiversité.** Sanctuariser les terres agricoles et les espaces naturels. Préserver les forêts existantes et replanter massivement des espèces adaptées, sources de biodiversité.
- **Souligner le besoin urgent d'une culture du bâti (Baukultur) de haute qualité, qui place la culture au centre** afin de créer des espaces durables et vibrants offrant une meilleure qualité de vie et de bien-être pour tous.
- **Financer en conséquence.** Accorder des aides publiques pour prendre en charge les éventuels surcoûts liés aux nouvelles techniques de construction d'architecture durable pendant leur période de « démarrage ».

Veiller à ce que toutes les mesures fiscales et d'aide publique soient conditionnées au respect de normes de qualité et écologiques, étayées par des études de conception approfondies. Moduler le taux de TVA des matériaux en fonction de leur indice carbone. Soutenir la recherche académique en éco-conception et en solutions durables innovantes.



## DÉCLARATION CONJOINTE UIA – CAE – CNOA POUR UNE ARCHITECTURE DURABLE : TRANSFORMER NOS PRATIQUES AUJOURD'HUI POUR CONSTRUIRE LE MONDE DE DEMAIN

Fruit de la collaboration de l'Union internationale des architectes (UIA), du Conseil des Architectes d'Europe (CAE) et du Conseil national de l'Ordre des architectes (France) à l'occasion du Forum Mondial Bâtiments et Climat de 2024, cette Déclaration rappelle les engagements pris par les architectes en faveur d'une architecture durable et responsable. Elle s'appuie sur le Manifeste CAE-UIA-CNOA pour une architecture responsable, publié en 2015 à l'occasion de la COP21 à Paris.

### **Rappelant l'engagement pris par l'Union internationale des architectes (UIA) en 2014 de :**

- **Planifier et concevoir les villes, les développements urbains et les nouveaux bâtiments de manière à ce qu'ils soient neutres en carbone.**
- **Rénover et réhabiliter les villes, espaces urbains et bâtiments existants, afin qu'ils soient également neutres en carbone,** dans le respect de leurs valeurs culturelles et patrimoniales.
- Dans les cas où atteindre la neutralité carbone n'est pas possible, **planifier et concevoir les villes, les développements urbains et les nouveaux bâtiments ainsi que les rénovations, améliorer leur efficacité énergétique** et développer leur capacité à produire ou importer toute leur énergie à partir de sources renouvelables à l'avenir.
- **Plaider en faveur d'une architecture socialement responsable pour les communautés.**

### **Rappelant l'engagement pris par le Conseil des architectes d'Europe (CAE) en 2009 de :**

- **Changer nos pratiques professionnelles individuelles** et placer le développement durable au cœur de nos pratiques et responsabilités professionnelles, promouvoir et encourager des stratégies appropriées d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, et développer et améliorer continuellement les pratiques, les procédures, les produits, les programmes d'études, les services, la technologie et les normes qui permettront la mise en œuvre d'une conception durable ; travailler pour amener tous les éléments existants et futurs de l'environnement bâti — dans leur conception, leur production, leur utilisation et leur réutilisation éventuelle — aux normes de conception durable, en œuvrant à la réalisation d'un environnement bâti à émissions nulles.
- **Promouvoir la conception durable** et inclure des informations sur la performance énergétique et environnementale dans tous les concours d'architecture, les prix publics d'architecture et les procédures de sélection compétitives, le cas échéant, en tant que critère d'évaluation, et encourager des informations similaires à accompagner toutes les critiques architecturales publiées.
- **Favoriser les savoirs et les compétences face aux enjeux environnementaux** et soutenir la création de programmes pour enseigner la conception durable à tous les étudiants de premier cycle et de deuxième cycle en urbanisme et en architecture, et encourager la formation professionnelle continue et la recherche dans des domaines pertinents.

### RÉFÉRENCES

The 1993 Chicago Declaration of Interdependence for a Sustainable Future of the UIA/AIA World Congress of Architects

The 2004 10 Proposals for a Sustainable Architecture of the Conseil national de l'Ordre des architectes (CNOA, France)

The 2007 ACE Policy on Environment and Sustainable Architecture

The 2007 Leipzig Charter on Sustainable European Cities adopted by the EU Ministers for Urban Development and Territorial Cohesion

The 2008 European Council Conclusions on Architecture: Culture's Contribution to Sustainable Development

The 2009 ACE Declaration on Architecture and Sustainability

The 2010 CNOA Charter of Architectes on Sustainable Development

The 2014 UIA World Congress Declaration 2050 Imperative

The 2030 Agenda for Sustainable Development, adopted by all United Nations Member States in 2015

The 2015 Paris Agreement of the UN Climate Change Conference (COP21)

The 2015 ACE-UIA-CNOA Manifesto for Responsible Architecture

The 2018 UIA Architecture Guide to the UN 17 Sustainable Development Goals

The 2018 Davos Declaration on Baukultur

The 2019 ACE Statement on Designing for a Circular Economy

The 2020 UIA Architecture Guide to the UN 17 Sustainable Development Goals Volume 2

The 2022 CNOA Plea "Habitats Cities Territories: Architecture as a solution"

The 2023 UIA "Copenhagen Lessons"

The 2023 ACE-UIA "High-quality Architecture and Built Environment : A Political Goal"

The 2023 Davos Baukultur Memorandum

- **Montrer la voie** et servir d'exemple de responsabilité sociale et environnementale en établissant des politiques et des pratiques de préservation des ressources, de recyclage, de réduction des déchets et d'opérations respectueuses de l'environnement dans les institutions et organisations professionnelles.
- **Collaborer dans des approches interdisciplinaires** et réunir des professions connexes et des groupes d'intérêts pour développer des approches interdisciplinaires aux programmes d'études, aux initiatives de recherche et aux pratiques de l'industrie qui soutiennent un avenir écologiquement durable; chercher à établir des politiques, des réglementations et des pratiques dans les gouvernements et les entreprises pour garantir que la conception durable devienne la norme.
- **Élargir le champ d'action et la sensibilisation au niveau national et international** et travailler avec des organisations nationales et internationales pour promouvoir un effort mondial vers un avenir durable.

**Rappelant l'engagement pris par le Conseil national de l'Ordre des architectes (France) en 2004, 2010 et 2022, dans son Plaidoyer, de :**

- **Promouvoir un développement plus durable** et se mobiliser pour faire valoir l'importance d'une démarche de développement durable en son sein et dans les décisions de politiques d'urbanisme, de construction et de gestion de l'habitat, ainsi qu'auprès des acteurs de la chaîne de valeur aux échelles nationale, européenne et mondiale.
- **Favoriser un débat ouvert avec le grand public et les acteurs du marché pour sensibiliser aux problématiques environnementales et aux objectifs de développement durable** dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de la construction.
- **Définir le rôle des architectes dans la contribution au développement durable** à travers leurs missions visant à évaluer l'impact social à long terme, à mener des analyses de valeur sur l'ensemble du cycle de vie, à assurer l'efficacité des ressources et de l'énergie, et à évaluer l'impact environnemental.
- **Partager les meilleures pratiques et les exemples de projets architecturaux réussis** en termes de réduction de leur impact environnemental et en matière d'utilisation des ressources, de gestion des déchets et d'efficacité énergétique.
- **Placer la protection et la promotion de la biodiversité au cœur** de tous les projets de développement urbain et architecturaux.

**Reconnaissant** que réduire les émissions de gaz à effet de serre en mettant l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur du bâtiment sur la voie d'émissions proches de zéro d'ici 2030 et de zéro émission nette d'ici 2050 sont des objectifs ambitieux mais réalisables.

**Conscients** que les architectes ne sont pas les seuls acteurs de la chaîne de valeur, et que tous les acteurs du secteur de la construction doivent œuvrer ensemble pour influencer un développement éthique, socialement responsable et durable à travers le monde.

**Insistant** sur le fait que nous avons besoin que l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur du secteur du bâtiment se réunisse pour planifier et concevoir des environnements bâtis durables, résilients, neutres en carbone et sains, qui protègent et améliorent la qualité des ressources naturelles et des habitats de la faune sauvage, fournissent de l'air et de l'eau propres, génèrent de l'énergie renouvelable sur site, et favorisent des espaces plus habitables.